



FEDERATION DES SYNDICATS DENTAIRE
LIBERAUX
DENTISTES SOLIDAIRES ET INDEPENDANTS



CAPITAL
M. François GENTHIAL
Rédacteur en Chef
5, rue Galvani
75009 PARIS CEDEX 17

PARIS, le vendredi 11 décembre 2009

Objet : réponse à votre article du mois dernier sur les prothèses dentaires

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Vous n'avez pas eu le courage de publier la contradiction que nous vous avons adressée à la suite du précédent article du mois d'octobre qui n'a pas hésité à diffuser des chiffres aberrants et imaginaires portant sur le travail au noir de 20% du chiffre d'affaires réalisé par notre profession. Ce n'est pas digne d'un journalisme lucide et vertueux de règles d'honnêteté et de devoir d'informer sans déformer. Ces chiffres sont faux et sans fondement. Nous vous l'avons dit et nous avons publié notre réponse sur notre blog. Notre syndicat n'ayant pas la même éthique que vous, nous avons décidé de publier sur notre blog la réplique apportée par votre journaliste, ainsi que nos commentaires.

Nous savons que la presse rencontre des problèmes financiers. Mais ce n'est ni dans le mensonge ni dans le dénigrement qu'elle pourra relever la tête. Si pour activer les ventes de votre magazine vous deviez tomber dans le « people » ou dans les travers de la désinformation, je pense que vous perdriez plus de lecteurs que vous n'en gagnerez.

Tout l'article qui a été rédigé sur ce que vous qualifiez de « scandale des prothèses dentaires » transpire la volonté de tromper le lecteur. À supposer que je puisse accepter les jeux de mots provocateurs, puérils et déplacés, sur le fond de la question, c'est la bêtise qui transcende l'article. Nous, « les pros de la roulette » nous « (n') avons (rien) à cacher », on ne fait pas du « beurre avec les fausses dents », on ne fait pas de « business » avec notre travail qui n'est pas « une poule aux œufs d'or », « on ne se frotte pas les mains » avec notre métier. On ne « fait pas déboursier 550 € » une « simple couronne dont la valeur ne dépasse pas 150 € ». Si vous pensez qu'il nous faut simplement que « deux rendez-vous d'un grosse demi-heure » ou « en général une heure et demie de travail », croyez vous que ces 90 minutes de cabinet devraient être gratuites et que tous nos frais sont offerts par le journaliste qui a rédigé ces inepties ? Croyez-vous que nous ferions notre travail si nous n'étions pas honoré par ce que vous qualifiez être une « opération ultra rentable ». Si vous

pensez que nous ferions la « *culbute* » en appliquant nos tarifs de prothèses, c'est que votre esprit s'est « rétréci au lavage de cerveaux dont vous êtes victime ». Avez-vous fait un comparatif par rapport aux autres pays civilisés ayant le même niveau de vie que nous, sur le tarif des soins et des prothèses, avant de fustiger nos seuls tarifs de prothèses ?

Nous gagnons notre travail à la sueur de notre front en faisant face à la tension et au stress quotidien ainsi qu'à toutes les difficultés techniques inhérentes à chacune de nos interventions. **Pourquoi ne venez vous pas faire cette expérience en passant une journée dans mon cabinet** pour ensuite décrier mes revenus qui sont certainement beaucoup moindres que les vôtres ? Si vous avez un brin de conscience professionnelle, publiez vos revenus de chef d'entreprise et je vous donnerais les miens et nous verrons qui a le poste le plus confortable en faisant un rapport temps de travail/revenus.

Vous avez repris, semble t-il, les discours racoleurs d'un représentant des laboratoires de prothèses qui se montre partout et dont le seul objectif est d'arriver à convaincre les pouvoirs publics à accepter les « denturologues » et de faire directement les prothèses aux patients, sans passer par le chirurgien-dentiste ce qui est pénalement répréhensible par la loi. Lui, commerçant de métier, son seul objectif est de se faire de l'argent lors de chacune de ses interventions au laboratoire. En ce qui nous concerne nous, professionnel de santé et libéraux, faisons de la médecine en passant les 2/3 de notre temps à appliquer un tarif de soins indécent ne nous permettant pas de gagner notre vie. De guerre lasse, on ne s'en plaint plus. Mais ne venez pas déverser vos détritiques sur nous en ce qui concerne le seul poste nous rendant notre dignité financière.

En ce qui concerne les propos ahurissants sur le prix de nos prothèses, sachez que pour les bénéficiaires de la CMU le tarif de la céramique est de 375 € maximum. Comment voulez-vous que l'on facture 375 € une céramique dont le seul prix du laboratoire est d'environ 150 € après une « heure et demie » de travail au cabinet ? Alors faire notre prothèse en Chine aujourd'hui, peut-être en Inde demain ou au Bangladesh ou encore au Kenya après-demain, nous permet de maintenir ce prix, dès lors que la qualité du travail et la traçabilité sont irréprochables et réalisés sous le contrôle d'un laboratoire français qui prend sa généreuse commission au passage.

Vous n'avez pas pensé une seule seconde qu'évoquer le chiffre farfelu de 30% de prothèses faites à l'étranger alors qu'il est de 1,3% selon les chiffres officiels vous fait perdre de la crédibilité si vous n'avez opéré aucune vérification préalable. Mais il est vrai que dire la vérité ne vend pas, vous préférez le sensationnel. Quel triste constat !

Sachez qu'en 1979, lorsque j'ai commencé mon exercice professionnel, le coût de la céramique au laboratoire valait 500 F et le prix au cabinet, après tout le temps de travail et les frais payés, était de 3.500 F en moyenne. 30 ans après, le prix au laboratoire est d'environ 150 € (soit 2 fois plus) alors que le prix au cabinet, ainsi que vous l'indiquez, est de 550 € (c'est-à-dire le même). Alors que nos prix n'ont pas augmenté en 30 ans, le

prix au laboratoire a été multiplié par 2, sans compter le coût de la vie, qui a été multiplié par 3 voire par 5. Alors, tronquer l'information n'est pas du journalisme.

Le législateur a voulu que l'on indique sur nos factures le **seul** montant du coût du laboratoire de prothèse. Il s'agit d'une désinformation. Le prix de ma prothèse n'est pas uniquement évalué sur la seule dépense du laboratoire. Pour rétablir la vérité, si nous étions obligé de nous soumettre à cette obligation, DSI a décidé de donner comme mot d'ordre aux praticiens de publier tous les frais d'un cabinet pour une heure de travail. Car c'est l'évaluation de l'ensemble des frais qui me permet de fixer mes honoraires de prothèses. Puis nous demanderons qu'il en soit fait de même pour toutes les professions, y compris celle de journaliste qui devra indiquer le montant du papier utilisé pendant un mois et le montant de son salaire, par exemple. Ou celle d'un laboratoire de prothèse qui devra indiquer le montant de la poudre de céramique sur sa facture...

Nous savons, vous et moi, que la jurisprudence ne vous impose pas de publier nos remarques. Cependant, sachez que non seulement nous diffuserons la présente mais aussi qu'on la mettra sur notre blog. Je vous prie de croire, Monsieur le Rédacteur en Chef, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Jean François CHABENAT
Président de la FSDL

Philippe Rudyard BESSIS
Président de DSI

(1)

Voici ce que la FSDL répondait dans son dernier n° du libéral dentaire AVANT que ne paraisse cet article dilatoire...

DES CHIFFRES BIDONS POUR MONTER L'OPINION PUBLIQUE CONTRE LES CHIRURGIENS-DENTISTES

Le dernier rapport de la LDREES concernant les comptes nationaux de la santé publié en septembre 2008 concernant 2007 est consultable sur le site (1) et on peut lire page 3: les dépenses dentaires ont été de 9,4 milliards d'Euros, ce qui correspond au montant des honoraires reçus par les chirurgiens dentistes, soins, ODF et prothèse confondus.

Sur le site Association de Gestion Agréée (AGA)(2) dans la rubrique « analyse d'exploitation chirurgien-dentiste » on accède aux statistiques d'un cabinet dentaire. Sur 100€ perçus en 2007, 19,69 € ont servi à financer les achats qui représentent, France entière, un montant de $9,4 \times 19,69\% = 1,85$ milliards d'Euros.

Ces dépenses englobent toutes les fournitures pour la prothèse, mais également pour les soins, les produits d'hygiène, le petit outillage... La partie prothèse pure représente environ 80% de ces dépenses, soit 1,48 milliards d'Euros.

Sur le site du Commerce extérieur du Ministère des finances (3) nous pouvons consulter les

exportations et importations des articles et appareils de prothèse dentaire (sauf dents artificielles).

En prenant par rubrique les chiffres des importations 2007 en K€ et en les rapprochant des 1 480 000 K€ de dépenses totales, on trouve les ratios suivants:

ORIGINE	En K€	En % de toutes les dépenses
TOTAL (tous pays)	88 737	5,99%
Asie	9 349	0,63%
Chine	4 255	0,29%
Maroc	2 819	0,19%
Madagascar	815	0,06%

Même si l'on applique un correctif de x2 dans l'hypothèse où la prothèse est moitié prix à l'étranger - ce qui reste à prouver notamment pour la Suède et les Etats-Unis qui représentent à eux deux 58% des importations -, la part totale des importations ne dépasse pas 12%, dont 1,3% pour l'Asie et 0,6% pour la Chine, 0,38% pour le Maroc, 0,12% pour Madagascar....

Cette rubrique 90212900 regroupe non seulement la prothèse, mais toutes les fournitures

en implants (4) et les fournitures pour l'ODF (edgewise, brackets...) (5)

Des questions se posent donc sur l'honnêteté des journalistes qui diffusent n'importe quels chiffres sur les importations de prothèses de l'étranger. On avance allègrement le chiffre de plus d'un tiers et il faut s'attendre dans un proche avenir à ce que l'on dépasse une sur deux, puisque personne ne vérifie pour contredire....

Campagne bien orchestrée pour obtenir pour chaque patient le montant de la facture du prothésiste. Mais personne ne demande à ce que l'on publie le coût du matériel consommable et périssable nécessaire aux extractions ou aux traitements canalaires...

Bizarre...

**« AU MAXIMUM 1.3%
DES PROTHÈSES
POSÉES EN FRANCE
SONT IMPORTÉES
D'ASIE »**

Marc BROUARD

Président honoraire de la FSDL

(1) <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er655.pdf>

(2) <http://www.aga22.fr/Statistiquesaga.aspx> (identifiant ARMOR, mot de passe 203220C) renvoie sur le site de OUESTAGA, http://82.127.116.117/WD120AWP/WD120Awp.exe/CTX_308-1-TxINMIeKfO/Accueil/SYNC_448736453; on rentre dans la rubrique "analyse d'exploitation", on choisit "chirurgien-dentiste" et on a accès aux statistiques d'exploitation d'un cabinet dentaire.

(3) <http://lekiosque.finances.gouv.fr/AppChiffre/reconnect.asp?TB=LEO&TF=&TD> En s'y connectant comme visiteur avec le code NC8 = 90212900

(4) <http://www.taxguru.in/mvat/notification-for-amendment-in-notification-for-medical-device.html>

(5) <http://showroom.braziltradenet.gov.br/zeusan/site.aspx> référence 25.